

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 28 novembre 2017 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 20 novembre 2017.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE.

Étaient représentés :

Monsieur Gilbert DELPUECH par Monsieur Roland MAFFRE

Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP

Madame Christelle GARRIGOUX par Monsieur Clément ROUET

Absent : Monsieur Ghislain SERIEYS

Secrétaire de séance : Marguerite LABORIE

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de mettre en conformité électrique le clocher de l'Église.

Cette mise en conformité consiste à installer une armoire de protection du clocher et remplacer les moteurs de volées électroniques de la cloche 1 et 2.

Après renseignements, le devis s'élève à 4560 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de la SAS CESSAC, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ce devis, décide d'inscrire cette dépense en investissement.

III. DENOMINATION DES RUES

Dans un premier temps, Monsieur le Maire rappelle que la dénomination des rues et des places publiques appartient au Conseil Municipal de chaque commune.

Les délibérations sont exécutoires de plein droit dès leur transmission au Préfet du Département et leur publication.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2017

Préalablement à cette transmission au Préfet, les délibérations sont transmises au représentant du cadastre.

Suite à cette transmission, Monsieur le Maire indique quatre oublis : Moulin du Garriguet, Planqueneuve, Louradou et Sillemorte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la dénomination Moulin du Garriguet, Planqueneuve, Louradou et Sillemorte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à transmettre cette liste modificative au service de La Poste et au service du Cadastre

V. MISE EN ACCESSIBILITE DE LA CANTINE SCOLAIRE : AVENANT

Monsieur le Maire présente l'avenant en diminution relatif à la mise en accessibilité de la cantine scolaire.

-Avenant N°1 Lot 01 Terrassement – VRD –Gros Œuvre Sarl Mazac : -0.12 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de l'avenant proposé.

VII. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Acquisition d'un véhicule : Compte 2182/000	+16 584.52 €
Compte 2315/27	- 16 584.52 €
Ensemble inauguration : Compte 2188/000	+120.00 €
Compte 2111/000	-120.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces décisions modificatives.

VIII. MOTION DE L'AMRF

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture.

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ; s'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

IX. QUESTIONS DIVERSES

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2017

- **Achat pichets inox**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de s'équiper de pichet inox à la cantine. L'Entreprise Laybros Ecotel a remis une offre pour 189.76 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de l'Entreprise Laybros Ecotel, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour 189.76 € HT, décide d'inscrire cette dépense en investissement.

- **Ensemble inauguration**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'équiper la commune d'un ensemble inauguration pour les inaugurations à venir sur la commune.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la facture de SEDI d'un montant de 99.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve le paiement de la facture de SEDI d'un montant de 99.00 € HT, décide d'inscrire cette dépense en investissement

- **Tente de réception**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'équiper la commune d'une nouvelle tente de réception.

Deux sociétés ont remis une offre :

- Société MEFRAN pour 4090.00 € HT
- Société FAP Collectivités pour 3448.80 € HT

A l'issue d'un échange sur les conditions proposées, la qualité de la structure et de l'implantation c'est le devis de la société MEFRAN qui est retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de la Société MEFRAN, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour 4090.00 € HT et décide d'inscrire cette dépense en investissement.

IV. REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS : AVENANTS

Monsieur le Maire présente les différents éléments concernant les avenants relatifs à la réhabilitation des logements CARRIER 1 et 2, suite à la transformation du logement 1 en T4 et non en T3 comme prévu initialement, et sollicite l'autorisation du Conseil pour la signature desdits avenants.

-Avenant N°1 Lot 09 Revêtement de sols Viaduc Moquette : + 180.37 € HT

-Avenant N°1 Lot 12 Électricité Sarl Longuecamp : + 608.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la signature des avenants proposés.

Fabien Longuecamp n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle.

VI. ASSAINISSEMENT PLUVIAL

En vue de la poursuite des travaux d'assainissement du réseau eaux pluviales du Bourg et lors des travaux d'accessibilité de la cantine scolaire, la commune de Ladinhac a engagé la réfection du réseau de canalisation indispensable à la poursuite des travaux.

Les travaux consistent en la réfection de canalisations eaux usées et eaux pluviales défectueuses ainsi que le remplacement de vannes AEP défectueuses également.

Les travaux ont été réalisés par la Sarl Longuecamp et s'élèvent à 7201.70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le paiement de la facture de la Sarl Longuecamp pour 7201.70 € HT et décide d'inscrire cette dépense en investissement

Fabien Longuecamp n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle.

- Travaux de raccordement eaux usées/ eaux pluviales et AEP

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la demande de raccordement aux réseaux EP/EU et AEP de Monsieur et Madame CAZAL CASTANIER et au réseau EU de la Sarl QUIERS.

Monsieur le Maire précise que la délibération du 15 décembre 2016 n°2016.140 a approuvé les tarifs de frais de raccordement au réseau d'adduction en eau potable et au réseau d'assainissement collectif à facturer aux usagers et de ce fait la commune doit prendre en charge les frais afférents à ces travaux.

Monsieur le Maire présente le devis de la Sarl Longuecamp d'un montant de 5157,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve le devis de la Sarl Longuecamp, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ce devis, décide d'inscrire cette dépense en investissement.

Fabien Longuecamp n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle.

AGENDA :

1 er décembre 2017 Réunion d'information DETR 2018

6 décembre 2017 Rendez-vous avec l'Inspection d'Académie et les maires de Lacapelle-del-Fraisse, Lafeuillade-en-Vézie et Montsalvy pour évoquer l'évolution de notre offre scolaire

7 décembre 2017 Remise des prix Villages fleuris

12 décembre 2017 Réunion de présentation du diagnostic AEP

15 décembre 2017 Inauguration des logements et de l'accessibilité de la cantine scolaire

Prochain conseil municipal : Jeudi 14 décembre 2017 à 20h30

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire, et Marguerite LABORIE, secrétaire de séance.